

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Date de la convocation : jeudi 10 novembre 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 37

**Présents non votants :
4**

Représentés : 7

Votants : 40

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Jean-Pol BUVIGNIER, Patrice CHARTON, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, David GABRIEL, Marie-Cécile GEORGE, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Régis SOLTISIAK, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

Représentés : Jean-Louis ADRIAN, Cédric GARAT, Clarisse JACQUET, Gérard L'HUILLIER, Lidwine LINARD, Michel MOREAU, Anne RAMAND

Excusés : Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Clément FEVEZ, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Raymond LECLERC, Marc NICOLAS

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Robert BRENEUR, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Viviane DOLIZY, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Nicolas MAURER, Pascal MICHEL, Yannick PEZET, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Cédric POLMARD, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSEON, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Christian WEISS

DE_2022_080 - Objet : Autorisation de signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/11/2022 055-200066140-20221117-DE_2022_080-DE

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels et des fonds liés à l'enfance-jeunesse de la branche famille (CEJ, CTG, ...), la CAF a travaillé courant 2020 sur un nouveau document de cadrage politique et de co-engagement partenarial.

Cette CTG – Convention Territoriale Globale – a pour objectif de formaliser un projet de territoire au service des familles. Elle s'appuie sur un diagnostic des besoins de la population et contient un plan d'actions modulables et évolutif pour développer l'accès aux droits et les services aux familles sur le territoire.

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne et la CAF ont choisi de travailler sur les objectifs suivants :

- **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale**
- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes**
- **Développer l'animation de la vie sociale sur le territoire pour le bien être, la socialisation des familles, la lutte contre la précarité**

La CTG propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention et se compose donc de deux volets :

- **Un volet opérationnel**, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques de la CTG.
- **Un volet « pilotage »**, afin de contribuer à la définition stratégique des orientations de la CTG à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination.

Cette convention vise à identifier et formaliser les engagements réciproques (humains, techniques et financiers) de la CAF et de la collectivité pour répondre aux besoins identifiés comme prioritaires sur le territoire au regard des thématiques cibles de la CAF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la convention définissant les modalités et les engagements réciproques de la CTG,
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant légal à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales de Meuse, et tous documents s'y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 novembre 2022 et publié ou notifié le 24 novembre 2022
--